

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation et notamment le livre VII,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques mention « **Préparateur/technicien en pharmacie** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Président : Professeur Stéphane HONORE

Suppléant : Docteur Marie-Anne ESTEVE

Liste des membres :

Faculté de Pharmacie :

Titulaire : Docteur Florian CORREARD

Suppléant : Docteur Félicia FERRERA-BIBAS

Représentants de la profession :

Titulaire : Docteur Philippe BESSON

Suppléant : Madame Frédérique ESCARRAT

CFA Furiani (Haute Corse) :

Titulaire : Madame Marie-Lucie FERRERI

Suppléant : Madame Céline IGLESIAS

CFA Ajaccio (Corse du Sud) :

Titulaire : Mme Sylvie PIRASTRU

Suppléant : Mr Robert COSSU

CFA Pharmacie Var :

Titulaire : Célia PASTOR DA SILVA

Suppléant : Madame Karine HANOTEL

CFA Marseille, Aix-en-Provence et Sisteron :

Titulaire : Madame Josiane MOSCA

Suppléant : Monsieur Tony METTEZ

CFA Nice :

Titulaire : Madame Esther ELBAZ

Suppléant : Madame Emmanuelle LATOUR

CFA CCI Vaucluse :

Titulaire : Madame Marie Ketty BASILE

Suppléant : Monsieur Nicolas LEYDIER

CFA Ile de la Réunion :

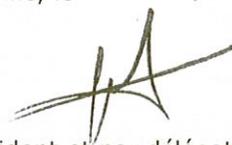
Titulaire : Madame Aurélie ICHOUZA

Suppléant : Madame Margot LEMERCIER

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Pharmacie et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 28/11/2024



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté de Pharmacie

